

RAPPORT ANNUEL

2022-2023

Centre de services scolaire des Appalaches

**Centre
de services scolaire
des Appalaches**

Québec 

MESSAGE DU PRÉSIDENT du conseil d'administration (C.A.) et du
DIRECTEUR GÉNÉRAL du Centre de services scolaires des Appalaches (CSSA)



Cédric Pinard, président du C.A.



Jean Roberge, directeur général

Le rapport annuel de l'année scolaire 2022-2023 se veut une synthèse de nos principales réalisations collectives des derniers mois, mais également des cinq dernières années, puisque nous achevons ici le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022, dont le bilan aura été repoussé d'un an suite à la situation pandémique.

Notons, entre autres, l'implantation de plusieurs communautés d'apprentissage professionnelles (CAP), de formations à grande échelle en leadership pédagogique, de travail en équipes multidisciplinaires dans l'accompagnement des élèves à risque, de l'amélioration continue de la qualité de nos bâtiments et infrastructures, ainsi que la poursuite de notre développement technologique.

Nous souhaitons remercier chacun des membres du conseil d'administration pour leur contribution active à la réalisation des objectifs de notre organisation. Leur engagement met en lumière notre intérêt premier, celui de la réussite et du bien-être des élèves.

Enfin, notre intention ultime est que ce rapport soit le reflet d'une équipe dédiée pour laquelle le letmotiv « S'engager et réussir » s'incarne au quotidien. Nous sommes à même de constater les fruits du travail assidu d'une équipe de plus de 1 000 personnes à pied d'œuvre dans nos établissements, dans le but d'offrir des services d'une qualité remarquable aux apprenants, jeunes et adultes, ainsi qu'à l'ensemble de notre communauté scolaire.

« La raison d'être d'une organisation est de permettre à des gens ordinaires de faire des choses extraordinaires. »

- Peter Drucker

Table des matières

1. Présentation du centre de services scolaire	4
1.1 Le centre de services scolaire en bref	4
1.2 Faits saillants	6
1.3 Services éducatifs et autres services.....	7
2. Gouvernance du centre de services scolaire	7
2.1 Conseil d'administration	7
2.2 Autres comités de gouvernance	9
2.3 Code d'éthique et de déontologie	14
2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	14
3. Résultats.....	16
3.1 Plan d'engagement vers la réussite	16
3.1.1 Résultats du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)	16
3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation.....	29
3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence.....	31
3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire	31
3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire	31
3.3 Procédure d'examen des plaintes.....	32
4. Utilisation des ressources	32
4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire	32
4.2 Ressources financières.....	37
4.3 Gestion et contrôle des effectifs.....	39
4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus	40
4.5 Ressources matérielles et informationnelles.....	41
4.5.1 Ressources matérielles.....	41
4.5.2 Ressources informationnelles	42
5. Annexes du rapport annuel.....	43
Rapport du protecteur de l'élève	43

1. Présentation du centre de services scolaire

1.1 Le centre de services scolaire en bref

Desservant principalement la clientèle en provenance de la MRC des Appalaches, ainsi qu'une partie de celle des secteurs de L'Érable, du Haut Saint-François, d'Arthabaska et du Granit, le Centre de services scolaire des Appalaches (CSSA) dispense ses services à près de 6 000 élèves, jeunes et adultes, qui fréquentent dix-neuf écoles primaires, trois écoles secondaires, un centre de formation professionnelle et ses deux points de service, ainsi qu'un centre d'éducation des adultes et son point de service. Outre l'enseignement général et la formation professionnelle, le CSSA offre également des services complémentaires et des services particuliers.

LA CLIENTÈLE AU 30 SEPTEMBRE 2022

Maternelle 4 ans :	177 élèves
Maternelle 5 ans :	381 élèves
Primaire :	2 550 élèves
Secondaire :	1 986 élèves
Formation professionnelle :	318,8 - ETP
Formation générale des adultes :	228,31 - ETP

LE PERSONNEL

Personnel enseignant à temps complet	442
Personnel de soutien à temps complet	235
Personnel de soutien à temps partiel	189
Personnel-cadre à temps complet	36
Personnel-cadre à temps partiel	3
Personnel professionnel à temps complet	46
Personnel professionnel à temps partiel	3
Personnel occasionnel	462
TOTAL de tous les employés à temps complet	759
TOTAL de tous les employés à temps partiel	657

LE TRANSPORT SCOLAIRE

Nombre de véhicules	115
Nombre de parcours	401
AM :	194
PM :	207
Nombre de kilomètres/jour	8 078,5
Nombre d'élèves transportés (incluant écoles anglaises)	3 698
Nombre de transporteurs	12

Budget	8 950 745 \$
--------	--------------

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS

ÉCOLES PRIMAIRES (19)

AIBL – Polyvalente de Black Lake	Perce-Neige (du)	Saint-Nom-de-Jésus (du)
Arc-en-Ciel (de l')	Pierre-Douce (de la)	Saint-Nom-de-Marie (du)
Dominique-Savio	Plein-Soleil (du)	Sainte-Bernadette
Étincelle (de l')	Quatre-Vents (aux)	Sainte-Luce
Notre-Dame	Saint-Gabriel	Source (de la)
Passerelle (de la)	Saint-Louis	Tournesol (du)
Paul VI	Saint-Noël	

ÉCOLES SECONDAIRES (3)

Polyvalente de Black Lake
Polyvalente de Disraeli
Polyvalente de Thetford Mines

CENTRES (2)

Centre de formation professionnelle Le Tremplin
– Point de services / Black Lake
– Point de services / Disraeli
Centre d'éducation des adultes l'Escale
– Point de services / Marius-Ouellet

La liste des écoles offrant le service de garde :

Arc-en-Ciel (de l')	Pierre-Douce (de la)	Saint-Nom-de-Marie (du)
Étincelle (de l')	Plein-Soleil (du)	Sainte-Bernadette
Notre-Dame	Quatre-Vents (aux)	Sainte-Luce
Passerelle (de la)	Saint-Gabriel	Tournesol (du)
Paul VI	Saint-Louis	
Perce-Neige (du)	Saint-Noël	

Les services de garde offerts en cas de tempête :

Arc-en-Ciel (de l')	Plein-Soleil (du)	Saint-Noël
Étincelle (de l')	Saint-Louis	Tournesol (du)

La vision du CSSA : Le CSSA souhaite la réussite de tous ses élèves en visant l'implication, le développement et l'épanouissement de tous les acteurs. De plus, il entend se positionner comme chef de file du développement de l'éducation dans la région.

Les valeurs : Le CSSA entend appuyer ses actions et ses décisions sur le respect, la responsabilisation, l'équité et la rigueur.

Les principaux enjeux : Si la réussite de tous les élèves nous apparaît comme le principal enjeu du CSSA, celle-ci doit passer par :

- L'augmentation des mesures visant la littératie et la numératie
- La fluidité des différents passages d'un secteur à l'autre
- La formation et la mise à niveau des compétences du personnel
- La communication dans tous ses aspects et sous toutes ses formes, et ce, tant auprès du personnel, des parents et de la population en général
- Le virage technologique, tant au plan pédagogique qu'administratif en soutenant le personnel, en l'accompagnant, en misant sur la recherche en vue de retenir les pratiques porteuses et en se donnant des outils adaptés aux besoins actuels de la clientèle et du personnel

1.2 Faits saillants

Un projet d'envergure a été mis sur pied en lien avec la réussite éducative. En effet, ce sont 125 personnes qui ont été formées en leadership pédagogique par l'entremise de M. François Massé, dont la réputation n'est plus à faire dans le milieu de l'éducation. Les personnes choisies par les directions d'établissements et la direction générale afin de recevoir la formation exerceront un rôle d'agents de mobilisation dans leur établissement.

Le bien-être des élèves et des employés du CSSA est un élément central de notre Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Ainsi, en vue de l'atteinte de l'orientation 4 « S'assurer que tous les milieux éducatifs soient sains, actifs, sécuritaires et bienveillants », nous avons entrepris diverses initiatives porteuses. Dans un premier temps, au bénéfice de nos élèves, les plans de lutte à la violence et à l'intimidation de tous nos établissements ont été revus. D'autre part, nous avons renoué avec des traditions de reconnaissance fort appréciées au CSSA qui avaient été délaissées durant la pandémie, pour les raisons que nous connaissons tous. Le colloque Mieux-être, la Fête de retraités et la Fête des succès ont attiré un nombre record de participation. Le besoin de renouer avec l'aspect social du travail et avec des gestes concrets de bienveillance a pu être comblé chez notre personnel.

De nombreuses réalisations locales ont meublé l'agenda de l'année scolaire 2022-2023. À cet effet, les plans d'action des établissements, ainsi que leurs rapports annuels, demeurent des sources précieuses de renseignements sur les activités des écoles et des centres.

Finalement, le bilan du premier PEVR du CSSA aura permis à diverses instances, notamment au Comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ), de constater le chemin parcouru au cours des dernières années et de définir celui que nous entreprendrons d'ici 2027.

1.3 Services éducatifs et autres services

Au CSSA, le Service éducatif assume un rôle de service, de conseil et de soutien à la formation générale jeune (FGJ), adulte (FGA) et professionnelle (FP). Il a également le mandat de s'assurer que les orientations ou décisions prises soient en conformité avec les différents encadrements légaux (LIP, Régime pédagogique, etc.) et politiques diverses (EHDAA, surveillance des dîneurs, etc.).

Il s'associe aux autres Services du centre de services scolaire et à ses établissements scolaires pour actualiser la mission de l'organisation en tenant compte des valeurs et des orientations établies.

Les services éducatifs offerts aux élèves comprennent l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et secondaire, des services complémentaires et des services particuliers. Ils font partie intégrante de la mission de l'école qui vise à instruire, à socialiser et à qualifier l'élève.

Les services éducatifs complémentaires s'adressent à l'ensemble des élèves de tous les établissements, que ces élèves soient en difficulté ou non. Ces services sont appelés «complémentaires» parce qu'ils soutiennent l'accomplissement de la mission éducative de l'école et qu'ils complètent les services éducatifs et d'enseignement. Les services complémentaires ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages. Leur organisation s'effectue à partir des besoins des élèves, qui peuvent varier d'un milieu à l'autre.

2. Gouvernance du centre de services scolaire

2.1 Conseil d'administration

Membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de 15 membres, dont 5 sont des membres parents, 5 sont issus de la communauté et 5 proviennent du personnel du Centre de services scolaire des Appalaches.

Membres parents d'un élève :

Mme Kim Côté, représentante du district 1 (démissionnaire en septembre 2022, remplacée par M. Cédric Pinard à titre de président)

Mme Johanne Guoin, représentante du district 2 (remplacée par M. David Nadeau en octobre 2022)

M. Cédric Pinard, représentant du district 3

M. Sébastien Noël représentant du district 4

M. Stéphane Bolduc, représentant du district 5

Mme Johanne Patry, représentante du district 1 (arrivée en octobre 2022)

Membres de la communauté :

Mme Lucie Champagne (démissionnaire en octobre 2022, remplacée par Mme Nathalie Patry), ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

M. Daniel Bertrand, ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles

M. François Décary, issu du milieu communautaire, sportif ou culturel

M. Gilles Rousseau, issu du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires

Mme Carolane Dubuc, âgée entre 18 et 35 ans

Membres du personnel :

Mme Cindy Vachon, représentant du personnel enseignant

M. Sébastien Rouleau, représentant du personnel professionnel non enseignant

Mme Julie Paré, représentante du personnel de soutien

Mme Pascale Chamberland, représentante du personnel de direction d'établissement

Mme Sonia Roberge, représentante du personnel de direction d'encadrement et directrice du Service éducatif jeune, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises

DIRECTION GÉNÉRALE ET DIRECTIONS DE SERVICE :

André Dallaire

Directeur du Service des ressources matérielles

Karine Guay

Directrice du Service des ressources financières

Jean Roberge

Directeur général

Marc Soucie

Directeur du Service du transport scolaire, de l'organisation scolaire et du secrétariat général

Martin Vallée

Directeur du Service des ressources humaines

Patrick Touzin

Directeur du Service des technologies informatiques et du développement de la performance organisationnelle

Sonia Roberge

Directrice du Service éducatif

Calendrier des séances tenues

Le conseil d'administration a tenu 8 rencontres au cours de la dernière année scolaire :

16 août 2022, 25 octobre 2022, 13 décembre 2022, 28 février 2023, 28 mars 2023, 25 avril 2023, 30 mai 2023 et 27 juin 2023.

Décisions du conseil d'administration

- Octroi des contrats de transport scolaire 2022-2030
- Adoption de la Politique sur les contributions financières pouvant être exigées des parents ou des usagers (AG-P-03)
- Rapport annuel 2021-2022
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2024 à 2025-2026
- Adoption des plans d'effectifs
- Adoption des calendriers en formation générale des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle
- Octroi des contrats de réfection pour les écoles St-Louis, du Plein-Soleil, de La Source, Notre-Dame, Polyvalente de Disraeli, Polyvalente de Thetford Mines et le Centre d'éducation des adultes l'Escale

2.2 Autres comités de gouvernance

■ Comité de gouvernance et d'éthique

Liste des membres	Liste des membres
Cédric Pinard	Nathalie Patry
Carolane Dubuc	Jean Roberge
Gilles Rousseau	Marc Soucie

Le comité de gouvernance et d'éthique a tenu 3 rencontres, soit les 24 janvier, 11 avril et 13 juin 2023.

Sujets abordés :

- Critères d'évaluation et modalités d'évaluation du fonctionnement du C.A.
- Suivi de l'obligation de formation C.A. et C.E.
- Processus d'auto-évaluation et bilan
- Efficacité du C.A. – Analyse du sondage
- Évaluation du fonctionnement du C.A.
- Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie

■ Comité de vérification

Liste des membres	Liste des membres
Daniel Bertrand	Karine Guay
Pascale Chamberland	Jean Roberge
Johanne Gouin	

Le comité de vérification a tenu 6 rencontres, soit les 18 octobre 2021, 30 novembre 2021, 16 février 2022, 28 avril 2022, 25 mai 2022 et 20 juin 2022.

Sujets abordés :

- Règles de régie interne et mandat
- Calendrier des rencontres
- Suivis budgétaires 2020-2021
- Nomination de l'auditeur externe
- Objectifs, principes et critères de répartition des ressources
- Budgets des écoles 2021-2022
- Règles budgétaires pour l'année 2021-2022
- Entériner la recommandation du CRR concernant la répartition des mesures dédiées 2021-2022
- Budget initial du CSSA 2021-2022
- Discussion avec l'auditeur externe du plan d'audit annuel 2020-2021
- Examen des états financiers 2021-2022
- Rencontre de l'auditeur externe pour les résultats de l'audit annuel 2020-2021
- Entériner la recommandation du CRR concernant les surplus des écoles au 30 juin 2021
- Renouvellement de l'offre de services de l'institution financière

■ **Comité des ressources humaines**

Liste des membres	Liste des membres
Sébastien Noël	Gilles Rousseau
Julie Paré	Marc Soucie
Cindy Vachon	Jean Roberge

Le comité des ressources humaines a tenu 6 rencontres, soit les 27 mars, 19 avril, 2 et 29 mai et 6 et 26 juin 2023.

Sujets abordés :

- Dépôt pour consultation du plan d'effectifs du personnel cadre
- Dépôt pour consultation des plans d'effectifs du personnel de soutien (secteur général) et du personnel professionnel
- Dépôt pour consultation du plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur de l'adaptation scolaire)
- Présentation de l'échéancier concernant l'évolution du plan d'effectifs du personnel professionnel
- Présentation de l'échéancier concernant l'évolution de l'élaboration du plan d'effectifs du personnel de soutien du secteur de l'adaptation scolaire (TES)
- Retour de consultation du plan d'effectifs du personnel de soutien (secteur de l'adaptation scolaire) pour adoption par le C.A.
- Retour de consultation des 3 plans d'effectifs (personnel cadre, personnel de soutien (secteur général) et personnel professionnel) pour adoption par le C.A.
- Suivi de l'état de situation concernant la négociation locale du personnel enseignant

■ **Comité d'investissement**

Liste des membres	Liste des membres
Daniel Bertrand	Stéphane Bolduc
André Dallaire	David Nadeau
Pascale Chamberland	

Le comité d'investissement a tenu 4 rencontres, soit les 27 février, 27 mars, 24 avril et 26 juin 2023.

Sujets abordés :

- Présentation de projets
- Présentation de projets et budget d'investissements A.M.T.-P.C.P. 2023-2024
- Maintien des bâtiments et résorption du déficit d'entretien 2023-2024

■ **Comité de répartition des ressources**

Liste des membres	
Caroline Lortie	Directrice des écoles du Plein-Soleil et du Perce-Neige
Claudia Vachon	Directrice de la Polyvalente de Thetford Mines
Jean Roberge	Directeur général
Jean-Pierre Marceau	Directeur de la Polyvalente de Black Lake
Jonathan Brochu	Directrice de la Polyvalente de Disraeli
Judith Carrier	Directrice de l'école Sainte-Luce
Karine Guay	Directrice du Service des ressources financières
Line St-Jacques	Directrice des écoles aux Quatre-Vents, de la Pierre-Douce et de la Passerelle
Marc Soucie	Directeur du Service du transport scolaire, de l'organisation scolaire et du secrétariat général
Marc-André Lapierre	Directeur des écoles de la Passerelle, de la Pierre-Douce et aux Quatre-Vents
Marie-Ève Champagne	Directrice de l'école Saint-Noël
Martin Vallée	Directeur du Service des ressources humaines
Pascale Chamberland	Directrice du Centre de formation professionnelle Le Tremplin
Patrick Touzin	Directeur du Service des technologies informatiques et du développement de la performance organisationnelle
Sonia Roberge	Directrice du Service éducatif jeune, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises

■ **Comité consultatif de gestion**

Liste des membres	
André Dallaire	Directeur du Service des ressources matérielles
Jean Roberge	Directeur général
Karine Guay	Directrice du Service des ressources financières
Marc Soucie	Directeur du Service du transport scolaire, de l'organisation scolaire et du secrétariat général
Martin Vallée	Directeur du Service des ressources humaines
Patrick Touzin	Directeur du Service des technologies informatiques et du développement de la performance organisationnelle
Sonia Roberge	Directrice du Service éducatif jeune, de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises

Directions d'école - Enseignement primaire

René Bolduc (<i>intérim</i>)	Écoles Paul VI et du Saint-Nom-de-Marie
Judith Carrier	École Sainte-Luce
Marie-Ève Champagne	École Saint-Noël
Geneviève Pomerleau	École du Tournesol
Geneviève St-Cyr	Écoles Sainte-Bernadette et du Saint-Nom-de-Jésus
Josée Patry	Écoles Notre-Dame et Dominique-Savio
Caroline Lortie	Écoles du Plein-Soleil et du Perce-Neige
Sébastien Plante	Écoles de l'Étincelle et de la Source
Line St-Jacques	Écoles aux Quatre-Vents, de la Passerelle et de la Pierre-Douce
Annie Paquette	École Saint-Louis
Catherine St-Laurent	Écoles Saint-Gabriel et de l'Arc-en-Ciel

Directions d'école ou de centre - Enseignement secondaire, formation professionnelle et éducation des adultes

Pascale Chamberland	Centre de formation professionnelle Le Tremplin
René Gosselin	Centre d'éducation des adultes l'Escale
Claudia Vachon	Polyvalente de Thetford Mines
Jean-Pierre Marceau	Polyvalente de Black Lake
Jonathan Brochu	Polyvalente de Disraeli

■ Comité consultatif des ÉHDAA (élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage)

Liste des membres Représentants des parents	Liste des membres Représentants des parents
Isabelle Boulanger	Annick Marcoux
Marily Jacques	Mélyssa Vachon
Julie Lemay	

■ **Comité de parents**

Liste des membres	Établissements
Stephan Bolduc	École du Perce-Neige
Kim Côté	Polyvalente de Disraeli
Claudia Dostie	École du Plein-Soleil
Annabel Drouin	École Sainte-Luce
Johanne Gouin	Polyvalente de Black Lake
Caroline Grenier	École du Saint-Nom-de-Jésus
Amélie Laflamme	École de l'Arc-en-Ciel
Dominique Lafrance	École Saint-Louis
Sonia Lamarche	École du Tournesol
Guylaine Lapierre	École Dominique-Savio
Armelle Le Gouic	École de l'Étincelle
Mireille Lessard	École de la Source
Amilie Méthot	Écoles de la Passerelle et de la Pierre-Douce
Chloé T. Nadeau	École aux Quatre-Vents
David Nadeau	Polyvalente de Thetford Mines
Marjolaine Nadeau	École Sainte-Bernadette
Sébastien Noël	École Saint-Noël
Cédric Pinard	École Saint-Gabriel
Marie-Michèle Sylvain	Écoles Paul VI et du Saint-Nom-de-Marie
Mélissa Vachon	Représentante EHDAA
Sophie Vézina	École Notre-Dame

■ **Comité consultatif du transport scolaire**

Liste des membres Représentants du C.A.	
David Nadeau	Représentant du C.A.
Sébastien Rouleau	Représentant du C.A.
Line St-Jacques	Représentante du personnel de direction des écoles du CSSA
Liste des membres Représentants du CSSA	
Léonie Leclerc	Régisseuse du transport scolaire
Jean Roberge	Directeur général
Marc Soucie	Directeur du Service du transport scolaire, de l'organisation scolaire et du secrétariat général

Liste des membres Représentants des parents du CSSA	
Audrey Mainville	Représentante des parents du CSSA
Ann-Marie Campbell	Représentante des parents de la Commission scolaire Central Québec

Le comité consultatif du transport scolaire a tenu une rencontre le 6 juin 2023.

Sujets abordés :

- Organisation du transport scolaire 2023-2024
- Suivi financier
- Frais chargés aux usagers
- Zone dangereuse
- Activités sécurité

2.3 Code d'éthique et de déontologie

Jusqu'au 10 mars 2022, le règlement CC-R-04 *Code d'éthique et de déontologie du conseil des commissaires* s'appliquait aux membres du C.A., soit jusqu'à la publication du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du C.A. d'un centre de services scolaire francophone*.

Le règlement CC-R-04 *Code d'éthique et de déontologie du conseil des commissaires* est disponible au bureau du secrétaire général.

2.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le CSSA n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'année scolaire.

■ **Reddition de comptes de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics**

Reddition de comptes 2022-2023 <i>Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics</i>	Nombre de divulgations ou de communications de renseignements
1. Divulgations reçues par la personne responsable du suivi des divulgations	0
2. Divulgations auxquelles il a été mis fin, en application du paragraphe 3° de l'article 22	0
3. Divulgations fondées	0
4. Divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées à l'article 4:	0
1° une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi	0
2° un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie	0
3° un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux qu'il gère ou détient pour autrui	0
4° un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité	0
5° le fait, par un acte ou une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement	0
6° le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible visé aux paragraphes 1° à 5	0
5. Communications de renseignements, effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	0

3. Résultats

3.1 Plan d'engagement vers la réussite

3.1.1 Résultats du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

LES SIX ORIENTATIONS

ORIENTATION 1 : Favoriser la persévérance ainsi que la réussite de tous les élèves

ORIENTATION 2 : Atteindre une plus grande maîtrise de la langue française et de l'anglais, langue seconde

ORIENTATION 3 : Améliorer l'environnement éducatif

ORIENTATION 4 : S'assurer que tous les milieux éducatifs soient sains, actifs, sécuritaires et bienveillants

ORIENTATION 5 : Mobiliser le personnel, les parents et les élèves afin qu'ils adhèrent à la vision et aux valeurs du CSSA

ORIENTATION 6 : Assurer une présence continue du CSSA dans sa communauté

■ Orientation 1 : Favoriser la persévérance ainsi que la réussite de tous les élèves

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
Objectif 1 : Mettre en place des mesures efficaces visant les interventions précoces.	1 - Français	95,5 %	94,9 %	91,17 %	94,1 %	95,29 %	96,5 %
	1 - Mathématique	93 %	96,09 %	94,92 %	96,33 %	96,15 %	97 %
	2	↑	↑	↑	↑	↑	↑
Objectif 2 : Augmenter le taux de réussite en français au primaire, au secondaire et à la formation générale des adultes (FGA) en visant la réussite de l'épreuve ministérielle de 5 ^e secondaire.	1	91,7 %	93,78 %	N/A	N/A	88,01 %	89,27 %
	2	92,8 %	93,63 %	N/A	N/A	91,51 %	91,89 %
	3	84,1 %	79,13 %	N/A	N/A	83,55 %	74,3 %

¹ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

² Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
	4	86,3 %	76,39 %	N/A	N/A	N/D	N/D
	5 - Secondaire 1	→	100 %	100 %	100 %	100 %	95,65 %
	5 - Secondaire 2	→	100 %	94,12 %	100 %	100 %	96,55 %
	5 - Secondaire 3	↑	94,83 %	94,34 %	89,39 %	85,71 %	96,25 %
	5 - Secondaire 4	↑	94,69 %	100 %	96,06 %	93,48 %	98,46 %
	5 - Secondaire 5	↑	92,41 %	98 %	94,69 %	92,45 %	94,85 %
	5 - Alphabétisation	→	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	5 - Présecondaire	→	100 %	100 %	100 %	100 %	97,83 %
Objectif 3 : Augmenter le taux de réussite des élèves en mathématique.	1 - 4 ^e année	86 %	89,8 %	N/A	N/A	N/D	N/D
	1 - 6 ^e année	83 %	84,52 %	N/A	N/A	86,99 %	90,45 %
	2	87 %	77,69 %	84,91 %	78,38 %	82,15 %	82,08 %
	3	75 %	78,02 %	89,75 %	82,18 %	81,12 %	88,97 %
	4	78 %	81,52 %	91,08 %	82,74 %	78,88 %	85,63 %

Objectifs 4 - 5 - 6 – Voir commentaires ci-bas

Objectif 7 : Valoriser la formation professionnelle et la formation générale des adultes.	1	38,9 %	N/D	31,1 %	31,55%	36,0 %	N/D
	2	90 %	51,3 %	46,0 %	46,7 %	43,0 %	35,9 %
	3	15 %	51,6 %	41,7 %	49,3 %	45,8 %	37,8 %
	4	↑	5	4	2	6	2
	5 - Français	↑	94,53 %	98,23 %	93,86 %	91,63 %	96,05 %
	5 - Mathématique	↑	85,34 %	82,42 %	85,46 %	83,87 %	79,88 %
	5 - Sciences	↑	95,29 %	94,12 %	95,77 %	95,31 %	94,6 %
	5 - Sciences humaines	↑	84,62 %	76,92 %	89,19 %	87,23 %	100 %
	5 - Anglais langue seconde	↑	96,4 %	96,39 %	92,62 %	92,68 %	95,31 %

↑ ou → : Indique que la cible n'était pas quantitative, mais bien qu'une augmentation ou un maintien étaient souhaités.

En procédant à l'analyse des données de 2018 à 2023, un certain nombre de paramètres doivent être pris en compte.

- Le CSSA a modifié et bonifié son mode de collecte et de consignation des données. La technologie ayant évolué, le personnel ayant été mieux formé et le MEQ ayant mis de l'avant la prépondérance de l'accès aux données probantes en éducation, ont fait en sorte que les résultats ici présentés méritent d'être nuancés :
 - Parfois, les cibles de départ avaient été établies à partir de données pour lesquelles les méthodes de calcul ont fondamentalement changé (ex. : obj. 4-5-6 et 7, 1^{er}, 2^e, 3^e indicateurs).
 - Dans d'autres cas, étant donné le très petit nombre d'inscrits, l'échec d'un seul élève à une épreuve vient modifier substantiellement le pourcentage de réussite (ex. : objectif 2, 5^e indicateur, obj. 7, 5^e indicateur).
 - Finalement, certaines données ont cessé d'être compilées parce que nous avons diminué le nombre d'examens finaux récapitulatifs de l'année entière, afin de respecter davantage le principe d'évaluation par compétences (ex. : obj. 2, 4^e indicateur et obj. 3, 1^{er} indicateur).
- Le CSSA a été victime en septembre 2016 d'une attaque par rançongiciel d'une telle ampleur que l'Assemblée nationale en a été saisie et que le Ministère a été mis à contribution. Ce fut une situation marquante pour notre organisation, notamment au plan de la collecte et de la protection des données.
- La pandémie qui a sévit mondialement n'a pas épargné le CSSA. Certaines données n'ont pu être récoltées (ex. : épreuves ministérielles suspendues) alors que d'autres démontrent l'effet délétère de cette situation sur la réussite de certains élèves. La majorité des taux de réussite étaient en augmentation avant la pandémie et plusieurs ont repris leur remontée depuis. Si cette progression se maintient, nous serons en mesure d'atteindre les cibles initiales (ex. : objectif 2, 1^{er} et 2^e indicateurs).
- Certaines réussites nous permettent de prendre acte des mesures en place qui s'avèrent probantes. Citons la mise en place des Communautés d'apprentissage professionnelle (CAP) dans plusieurs établissements où les résultats commencent à montrer leur preuve (ex. : obj. 3, 2^e indicateur).
- Toutefois, nous devons poursuivre notre travail assidu pour certains paramètres où nous considérons pouvoir faire mieux, au bénéfice de nos élèves (ex. : objectif 2, 3^e indicateur, obj. 3, 4^e indicateur).

■ **Orientation 2 : Atteindre une plus grande maîtrise de la langue française et de l'anglais langue seconde**

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
Objectif 1 : Valoriser le français à tous les niveaux de l'organisation.	Chaque établissement se dote de mesures concrètes afin de rehausser la qualité du français.	Organiser annuellement au moins 3 rencontres de partage.	Les membres des tables pédagogiques du primaire et du secondaire échangent régulièrement sur les stratégies pour rehausser la qualité du français. Les conseillers pédagogiques offrent plusieurs formations annuellement. De surcroît, les approches collaboratives dans le cadre des CAP permettent de mettre en place des mesures concrètes et de les monitorer périodiquement.				
Objectif 2 : Mettre en place des projets ou des programmes afin de contribuer à rehausser les compétences en littératie de la population adulte du territoire (orientation nationale 2022).	Identification de la population devant être atteinte.	Augmentation annuelle du nombre de personnes ayant participé à des projets ou à des programmes.	Le CSSA a travaillé avec son service aux entreprises et avec son centre d'éducation aux adultes en vue d'augmenter la formation en littératie. Le nombre exponentiel de travailleurs étrangers et de nouveaux résidents requiert des services en francisation. Ceux-ci leur sont offerts par une équipe élargie afin de répondre à tous les besoins.				
Objectif 3 : Augmenter les compétences des élèves en anglais langue seconde.	Nombre de projets liés à l'apprentissage de l'anglais.	Maintien ou enrichissement des projets actuels et augmentation du nombre de projets.	Voir section « Apprentissage de l'anglais ».				

■ **Orientation 3 : Améliorer l'environnement éducatif**

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
Objectif 1 : Faciliter l'accès à diverses formations basées sur les pratiques probantes issues de la recherche, et ce, pour l'ensemble du personnel.	Nombre de formations offertes annuellement.	Maintien ou augmentation du nombre de formations annuellement.	Le CSSA a modifié son approche depuis la mise en place du PEVR en 2018. En plus d'offrir des formations pour l'ensemble du personnel, certaines plus spécifiques sont déployées dans les établissements selon les besoins exprimés au questionnaire sur l'article 96.20 de la LIP et en fonction des résultats des écoles. Aussi, certains conseillers pédagogiques deviennent responsables des processus plutôt que de matières académiques uniquement.				

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
	L'accessibilité aux résultats de recherche pertinents.	Mise en place d'un recueil des meilleures pratiques, simple et accessible; des rencontres de partage sont organisées.					
	Développer des communautés d'apprentissage professionnelle (CAP).	Initier le développement de CAP.					
Objectif 2 : Supporter l'intégration des outils technologiques et numériques.	Le CSSA se dote d'un plan d'ensemble visant la mise à jour de tous les outils technologiques et de l'utilisation optimale du numérique.	D'ici 4 ans, le plan sera réalisé à 100 %.					
	Taux de participation aux formations proposées.	60 % du personnel a développé des compétences numériques.					
	La clientèle, jeune et adulte, développe des compétences numériques adéquates à leur formation.	60 % de la clientèle a développé des compétences numériques.					

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
Objectif 3 : Mettre en place des mesures concrètes afin de faciliter le passage d'un secteur à l'autre.	Dans un esprit de collaboration entre les secteurs, les établissements se dotent de mesures spécifiques selon leur niveau et leur contexte.	Des mesures sont mises en place pour faciliter le passage d'un secteur à l'autre.					
			<p>Que ce soit du service de la petite enfance au préscolaire, du préscolaire au primaire, du primaire au secondaire, du secondaire à la formation professionnelle, du secondaire à l'éducation des adultes ou du secondaire au cégep, une panoplie d'outils et de services ont vu le jour.</p> <p>Nommons les rencontres avec les milieux de garde et des parents en vue de l'entrée au préscolaire, les visites des établissements du secondaire pour les élèves de la 6^e année du primaire et leurs parents, les nombreuses activités de découverte et ateliers d'expérimentation pour les élèves du secondaire qui se dirigent vers le collégial ou la formation professionnelle ou encore la concomitance avec la formation générale des adultes.</p>				
Objectif 4 : Évaluer les services offerts dans le but de s'assurer qu'ils soient accessibles, équitables et adaptés aux besoins de la clientèle.	Chaque école et chaque centre offre des services qui répondent aux besoins de leur clientèle.	Taux de satisfaction de la part des parents (secteur jeune) et de la clientèle à 90 %.					
			<p>Dans un récent sondage, 93 % des parents se sont dit satisfaits, en général, de leur relation avec l'école de leur enfant. Le volet de la satisfaction de élèves n'a pu être traité comme nous l'aurions souhaité. Les écoles ont cependant un contact plus direct avec la clientèle, ce qui leur permet de dresser un bilan dans leur rapport annuel.</p>				
Objectif 5 : Mettre en place des mesures favorisant l'épanouissement du personnel.	Offre de service du comité Mieux-être.	Diversifier l'offre de service et augmenter le taux de participation.					
			<p>Bien qu'il n'y ait pas eu de développements majeurs, notamment durant la pandémie, le retour des activités et célébrations fut grandement apprécié lors de la post-pandémie. Nommons le colloque Mieux-être de 2022 et la reprise de la tournée du directeur général. Cet objectif sera à bonifier au cours des prochaines années. Le PEVR 2023-2027 en fera constat.</p>				
Objectif 6 : S'assurer que les relations entre les élèves et entre tous les adultes, incluant les parents, soient empreintes de respect et de bienveillance.	Tous les établissements mettent en place des moyens visant cet objectif, notamment dans leur projet éducatif.	100 % des établissements se donnent des moyens.					
			<p>Tous les établissements du CSSA ont revu leur plan de lutte à l'intimidation et à la violence. Les plaintes ont diminué considérablement, les écoles étant désormais mieux outillées pour gérer les situations à l'interne.</p>				

■ **Orientation 4: S'assurer que tous les milieux éducatifs soient sains, actifs, sécuritaires et bienveillants**

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
Objectif 1 : Maintenir tous les bâtiments dans un état satisfaisant à très satisfaisant (objectif national 2030).	La situation actuelle démontre que tous les bâtiments sont en bon état.	100 % des bâtiments sont maintenus en bon état ou se sont améliorés selon le portrait actuel.	Voir la section « Ressources matérielles ». Il faut noter que la cible a dû être revue suite à la modification de la méthode de prise de données par le MEQ.				
	L'état de situation quant à la propreté générale des bâtisses.	Tous les établissements sont tenus dans un état satisfaisant.	La période pandémique est venue bonifier nos exigences liées à l'hygiène. De plus, annuellement une rencontre de concertation entre le Service des ressources matérielles et la direction d'établissement, puis entre la direction du Service des ressources matérielles et les fournisseurs de services d'entretien a lieu. Des ajustements en continu permettent également d'assurer la qualité de l'entretien.				
Objectif 2 : Revoir toutes les infrastructures des établissements, notamment les cours extérieures afin d'y faciliter les activités physiques et le maintien d'un climat sécuritaire.	Chaque établissement fait l'évaluation de sa situation.	100 % des infrastructures qui ne sont pas satisfaisantes seront améliorées.	Annuellement, les établissements reçoivent la visite du directeur du Service des ressources matérielles pour évaluer les besoins. Des budgets additionnels ont aussi été alloués pour améliorer les cours d'écoles.				
Objectif 3 : S'assurer que les activités physiques au primaire atteignent 60 minutes par jour (orientation nationale 2022).	Le nombre de minutes d'activités physiques par jour au primaire.	Atteindre 60 minutes d'activités physiques par jour.	Voir la section « À l'école, on bouge au cube ».				
Objectif 4 : S'assurer que la programmation des services de garde prévoit que les élèves soient actifs le plus possible.	L'analyse de la situation de chaque service de garde.	Tous les services de garde augmenteront leurs activités incitant les enfants à bouger.	L'ensemble des employés des services de garde ont reçu de la formation en ce sens.				

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
Objectif 5 : Mettre en place des activités physiques et culturelles au secondaire, à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes.	Analyse de la situation de chaque école secondaire et de chaque centre.	Ajustement de la programmation en fonction des attentes et du contexte des établissements.					
Objectif 6 : Bonifier les stratégies d'intervention mises en place afin de prévenir et de contrer la violence et l'intimidation.	Portrait fait par chaque établissement et par chaque service afin d'établir son point de départ.	Actualiser les plans de lutte contre la violence et l'intimidation et renforcer la « tolérance zéro » à tous les niveaux de l'organisation.					
	Taux de participation aux formations offertes et aux offres d'accompagnement.	Augmenter de 50 % le nombre de formations données et d'accompagnement effectué.					
	Diminution des actes d'intimidation et de violence.	Diminuer de 50 % le nombre de situations.					

■ **Orientation 5: Mobiliser le personnel, les parents et les élèves afin qu'ils adhèrent à la vision et aux valeurs de la CSA**

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
Objectif 1 : Améliorer la communication avec le personnel, les parents et les élèves.	Un plan de communication efficace.	Le personnel, les parents et la clientèle sont informés régulièrement.					

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023	
Objectif 2 : Mettre en place des outils de communication.	De nouveaux outils sont développés.	Nombre d'outils performants et adaptés aux interlocuteurs visés.	Nommons le développement de l'intranet, de l'utilisation de la plateforme TEAMS et de la mise à jour du site web.					
Objectif 3 : Faire connaître les actions et les décisions de la CSA et démontrer leur cohérence avec la vision et les valeurs.	Diffusion des actions mises en place et des décisions prises.	Les décisions et les actions sont connues par les personnes concernées.	Chaque décision prise est justifiée en cohérence avec la vision et les valeurs du CSSA lors des rencontres du C.A., en plus d'un sondage systématique clôturant chaque rencontre. La mission, la vision et les valeurs de notre organisation sont régulièrement réitérées au personnel et aux parents lors des diverses communications à leur intention.					

■ **Orientation 6: Assurer une présence continue de la CSA dans sa communauté**

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023	
Objectif 1 : Se doter d'axes de communication s'adressant à la communauté.	Une section du plan de communication spécifique aux parents et aux partenaires.	Une compréhension commune des objectifs que poursuit le CSSA.	La communication constante durant la pandémie aura eu des bienfaits sur les liens entre l'organisation et sa communauté, tant scolaire qu'élargie. Nous constatons que les parents et les partenaires se montrent davantage actifs dans leur rétroaction auprès du CSSA. Cela témoigne de l'ouverture et de l'arrimage en place.					
Objectif 2 : Renforcer les liens école-famille en vue d'un meilleur accompagnement des élèves.	Augmentation des actions efficaces mises de l'avant par les établissements afin de favoriser la collaboration avec les parents.	Niveau de participation des parents validé par les établissements.	Avec l'arrivée des maternelles 4 ans et du développement des concentrations et programmes au secondaire, nous comptons davantage d'activités avec les parents lors des transitions scolaires (passage d'un ordre d'enseignement à un autre). La nouvelle gouvernance a entraîné une compréhension accrue de l'organisation et a donné davantage de pouvoirs aux parents dans les processus décisionnels.					

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats ¹ 2018-2019	Résultats ² 2019-2020	Résultats ² 2020-2021	Résultats ² 2021-2022	Résultats ² 2022-2023
Objectif 3 : S'assurer que l'offre de service en formation professionnelle et aux services aux entreprises réponde aux besoins de la région.	L'analyse continue des besoins de formation des employeurs et l'ajustement de l'offre.	Nombre accru de formations offertes et niveau d'appréciation des employeurs.	Le travail en étroite collaboration avec le service aux entreprises porte fruit. Les services de francisation ont connu un déploiement massif, efficace et concerté. Un guichet unique et des passerelles ont été instaurés. Cela a eu pour effet de tisser des liens étroits entre les différentes instances impliquées à l'interne et à l'externe, incluant notamment le cégep de Thetford.				
Objectif 4 : Consolider les liens avec les partenaires de la communauté.	Ententes ou partenariats avec des organismes de la communauté qui offrent des services visant la réussite des élèves, notamment les services sociaux, les entreprises et le Cégep de Thetford.	Bilan annuel du nombre d'ententes ou de partenariats établi ou maintenu.	Bien que nos relations avec les partenaires liés à la réussite des élèves se trouvent en quantité et en qualité satisfaisantes, nous n'avons pas monitoré de façon systématique le nombre d'ententes ou de partenariats établis. Cet aspect demeure à travailler.				

Secteur de la formation professionnelle - Diplomation pour l'année 2022-2023

TAUX DE RÉUSSITE (SECTEUR FORMATION PROFESSIONNELLE)

PROGRAMMES	INSCRITS		DIPLOMÉS		DIPLOMÉS / INSCRITS	
	Cohorte 2015-2016	Cohorte 2020-2021	Cohorte 2015-2016	Cohorte 2020-2021	Cohorte 2015-2016	Cohorte 2020-2021
Assistance établissement santé et domicile	-	2	-	2	-	100 %
Assistance personne à domicile	16	-	12	-	75 %	-
Assistance établissement santé	27	-	17	-	63 %	-
Assistance technique en pharmacie	22	23	16	11	73 %	48 %
Coiffure *	9	14	6	8	67 %	57 %
Comptabilité *	19	13	10	9	53 %	69 %
Dessin de bâtiment	20	12	14	9	70 %	75 %
Électromécanique systèmes automatisés	12	25	10	23	83 %	92 %
Esthétique *	-	11	-	1	-	9 %
Ferblanterie-tôlerie *	13	9	7	4	54 %	44 %
Lancement entreprise *	35	12	30	5	86 %	42 %
Mécanique automobile *	21	20	11	7	52 %	35 %
Mécanique industrielle	23	24	15	14	65 %	58 %
Mécanique de véhicules légers	16	17	12	11	75 %	65 %
Santé soins infirmiers	26	16	10	4	38 %	25 %
Secrétariat *	23	13	6	6	26 %	46 %
Soudage montage *	16	13	6	8	38 %	62 %
Soutien informatique	-	12	-	4	-	33 %
Techniques usinage *	18	9	10	4	56 %	44 %
Usinage *	4	2	3	2	75 %	100 %
Total :	320	247	195	132	61 %	53 %

Les diplômes considérés ont été obtenus dans les deux ans suivant l'année d'inscription.

*Programmes en enseignement individualisé

« À l'école on bouge au cube » - Évolution de l'implantation de cette mesure

Année scolaire	École
2017-2018	Dominique-Savio Passerelle / Pierre-Douce Saint-Gabriel Saint-Noël
2018-2019	Paul VI Saint-Louis
2019-2020	Sainte-Luce Tournesol
2020-2021	Notre-Dame Perce-Neige
2021-2022	Arc-en-Ciel Étincelle Saint-Nom-de-Marie Source
2022-2023	Plein-Soleil Pierre-Douce Sainte-Bernadette

De nos 19 établissements primaire, 17 sur 19 ont déjà intégré la mesure « À l'école, on bouge au cube! ». En 2023-2024, l'ensemble de nos écoles en bénéficieront.

Apprentissage de l'anglais

Année scolaire	École	Nombre de groupe	Modèle
2011-2012	AIBL	2 groupes, 5 ^e année	Demi-journée
		2 groupes, 6 ^e année	Demi-journée
2012-2013	AIBL	2 groupes, 5 ^e année	Demi-journée
		2 groupes, 6 ^e année	Demi-journée
2013-2014	AIBL	2 groupes, 5 ^e année	Demi-journée
	Sainte-Bernadette	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
2014-2015	AIBL	2 groupes, 5 ^e année	Demi-journée
	AIBL	2 groupes, 6 ^e année	Demi-journée
	Sainte-Bernadette	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
2015-2016	Plein-Soleil	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
	AIBL	2 groupes, 5 ^e année	Demi-journée
	AIBL	2 groupes, 6 ^e année	Demi-journée
2016-2017	Tournesol	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
	Sainte-Bernadette	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
	Plein-Soleil	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
	AIBL	2 groupes, 5 ^e année	Demi-journée
2017-2018	AIBL	2 groupes, 6 ^e année	Demi-journée
	Tournesol	1 groupe, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	Plein-Soleil	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
	Sainte-Bernadette	1 groupe, 6 ^e année	5 mois/5 mois
2018-2019	Tournesol	1 groupe, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	AIBL	2 groupes, 5 ^e année	Demi-journée
	AIBL	2 groupes, 6 ^e année	Demi-journée
	Sainte-Bernadette	1 groupe, 6 ^e année	5 mois/5 mois
2019-2020	Plein-Soleil	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
	Tournesol	2 groupes, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	Étincelle	1 groupe, 5-6 ^e année	5 mois/5 mois
	Saint-Noël	2 groupes, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	Sainte-Luce	1 groupe, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	AIBL	2 groupes, 5 ^e année	Demi-journée
	AIBL	2 groupes, 6 ^e année	Demi-journée
2020-2021	Sainte-Bernadette	1 groupe, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	Plein-Soleil	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
	Tournesol	2 groupes, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	Étincelle	1 groupe, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	Saint-Noël	2 groupes, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	Sainte-Luce	1 groupe, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	Perce-Neige	1 groupe, 5-6 ^e année	5 mois/5 mois

2021-2022	AIBL	2 groupes, 5 ^e année 2 groupes, 6 ^e année	Demi-journée Demi-journée
	Sainte-Bernadette	1 groupe, 5-6 ^e année	5 mois/5 mois
	Plein-Soleil	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
	Tournesol	2 groupes, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	Étincelle	1 groupe, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	Saint-Noël	2 groupes, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	Sainte-Luce	1 groupe, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	Saint-Louis	2 groupes, 6 ^e année	20 jours/20 jours
2022-2023	AIBL	2 groupes, 5 ^e année 2 groupes, 6 ^e année	Demi-journée Demi-journée
	Sainte-Bernadette	1 groupe, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	Plein-Soleil	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
	Tournesol	1 groupe, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	Étincelle	1 groupe, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	Saint-Noël	3 groupes, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	Sainte-Luce	1 groupe, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	Saint-Louis	2 groupes, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	Perce-Neige	1 groupe, 6 ^e année	5 mois/5 mois
	Plein-Soleil	1 groupe, 6 ^e année	5 jours/5 jours
	Perce-Neige	1 groupe, 6 ^e année	5 mois/5 mois

Après 10 ans d'implantation du programme d'anglais intensif, plus de 75 % de nos élèves de la 6^e année reçoivent une formation bonifiée en anglais.

3.1.2 Objectifs établis par le ministre de l'Éducation

Objectif	INDICATEUR	CIBLE 2023	RÉSULTATS ³ Cohorte 2011-2012	RÉSULTATS ⁴ Cohorte 2012-2013	RÉSULTATS ⁴ Cohorte 2013-2014	RÉSULTATS ⁴ Cohorte 2014-2015	Résultats ⁴ Cohorte 2015-2016
1.2.1 Accroître la réussite des élèves	Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification au secondaire après 7 ans	84 %	73,4	74,4	73,1	75,5	N/D
	Écart de réussite entre les garçons et les filles	Voir explications	8,7	12,1	9,9	20	N/D
	Écart de réussite entre les EHDAA et les élèves ordinaires		33,8	41,1	29,4	26	N/D
	Écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et ceux des écoles favorisées		3,1	12,2	12,4	14,4	N/D
	Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public	10 %	17,1 %	18,1 %	14,9 %	15,7 %	N/D
	Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4 ^e année du primaire dans le réseau public	91,7 %	93,78 %	N/A	N/A	88,01 %	89,27 %
2.1 Accroître le temps consacré aux activités physiques et parascolaires chez tous les élèves, jeunes et adultes	Proportion d'écoles publiques qui adhèrent à la mesure « À l'école, on bouge au cube! » ou qui atteignent l'objectif de 60 minutes d'activité physique par jour pour tous les élèves du primaire	65 %	70 %	75 %	80 %	85 %	90 %
2.3 Accélérer la rénovation, la construction et l'amélioration des infrastructures	Pourcentage de bâtiments visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant	50 %	30 %	35 %	40 %	45 %	50 %

³ Résultats de la première année de reddition de comptes du PEVR.

⁴ Résultats des années subséquentes du déploiement du PEVR.

1.2.1 Accroître la réussite des élèves

Taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification au secondaire après 7 ans :

La cible fixée par le MEQ s'avérait ambitieuse pour notre situation de départ. Toutefois, des suivis de cohortes rigoureux ont été mis en place pour assurer une progression de l'ensemble de nos élèves.

Écart de réussite entre les garçons et les filles :

Les cibles que nous avons fixées lors de l'élaboration du PEVR 2018-2022 concernaient l'augmentation du taux de réussite chez les garçons et non la diminution de l'écart entre les garçons et les filles.

Écart de réussite entre les EHDAA et les élèves ordinaires :

Plusieurs moyens sont mis en place afin d'assurer la réussite des élèves HDAA : orthopédagogie, enseignants ressources, mesures enseignantes ciblées, tutorat, outils technologiques, mise en œuvre du plan d'intervention, etc. À la lumière des informations fournies par le MEQ, l'écart entre les EHDAA et les élèves ordinaires a diminué de 7,8 % entre la cohorte étalon (2011) et la dernière (2014). Nous remarquons que les élèves ont nettement mieux réussi.

Écart de réussite entre les élèves des écoles défavorisées et ceux des écoles favorisées :

La diminution significative du nombre d'écoles en situation de défavorisation sur notre territoire fait en sorte que chaque élève peut faire hausser ou baisser substantiellement les statistiques de réussite. Il importe donc de prendre ce facteur en considération dans l'analyse des résultats.

Proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public :

La cible étant établie pour 2023, nous considérons l'amélioration actuelle de bon augure. Un comité de vigie a été mis sur pied et une régulation continue s'y opère. Les objectifs étant de contrer le redoublement au primaire et d'outiller adéquatement les équipes dans leur prise de décision.

Taux de réussite à l'épreuve obligatoire d'écriture, en langue d'enseignement, en 4^e année du primaire dans le réseau public :

Avant la pandémie, nous constatons une augmentation du taux de réussite. Ces gains ont diminué durant la pandémie pour reprendre leur hausse depuis. Nous aspirons donc à atteindre notre cible au cours des prochaines années.

3.2 Lutte contre l'intimidation et la violence

3.2.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

- Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
Polyvalente de Black Lake (422)	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	0 %
École du Tournesol (288)	Moins de 10 événements déclarés	Aucun événement	0 %
École de l'Étincelle (156)	Aucun événement	Moins de 10 événements déclarés	0 %

3.2.2 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Polyvalente de Black Lake :

Situation d'intimidation qui a été portée à l'attention de la direction générale. Les services complémentaires du CSSA et la direction de l'école ont mis en place des mesures qui ont résorbé la problématique.

Situation d'intimidation qui a été portée à l'attention de la direction générale. Une intervention conjointe de la technicienne en éducation spécialisée et de la direction adjointe a permis de mettre en place des mesures ayant résorbé la problématique.

Situation d'intimidation qui a été portée à l'attention de la direction générale. L'agent de réadaptation et la direction de l'établissement ont mis en place des mesures ayant résorbé la problématique.

École du Tournesol :

Situation d'intimidation qui a été portée à l'attention de la direction générale. Le comité « violence » de l'école et la direction ont mis en place des mesures qui ont résorbé la problématique.

École de l'Étincelle :

Situation d'incident violent qui a été portée à l'attention de la direction générale. Les services complémentaires du CSSA et la direction de l'école ont mis en place des mesures qui ont résorbé la problématique.

3.3 Procédure d'examen des plaintes

L'article 220.2 de la Loi 56 exige que le rapport du protecteur de l'élève contienne une section spécifique pour les plaintes relatives à un acte d'intimidation et de violence.

Pour le présent exercice, nous avons traité deux (2) demandes d'information qui abordaient des situations relatives à de l'intimidation et de la violence ou de l'application du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Ces deux (2) demandes d'information ont été redirigées vers la direction de l'école et la démarche avec celles-ci a pleinement satisfait les personnes plaignantes et a permis de trouver des solutions viables pour ces incidents.

4. Utilisation des ressources

4.1 Répartition des revenus du centre de services scolaire

Les objectifs de la répartition annuelle des revenus

La répartition des ressources financières doit permettre d'offrir des services de qualité favorisant la réussite des élèves en tenant compte de la mission de l'école québécoise, soit instruire, qualifier et socialiser.

Assurer l'équité

La répartition des ressources entre les établissements doit être effectuée de façon équitable et tenir compte des inégalités sociales et économiques, des besoins exprimés par les établissements et de leur mission. Cette répartition des ressources doit également tenir compte du PEVR du centre de services scolaire et des projets éducatifs de ses établissements.

Maintenir l'équilibre budgétaire

La répartition des ressources financières doit maintenir l'équilibre entre les revenus et les dépenses du centre de services scolaire.

Respecter la subsidiarité

Afin de répondre plus adéquatement aux besoins des milieux, le principe de subsidiarité doit prévaloir lors de la répartition des ressources entre les établissements.

Respecter l'imputabilité

Les directions des unités administratives sont responsables et imputables de la gestion financière des budgets qui leur sont impartis. Elles doivent être en mesure, afin d'en assurer la transparence, de répondre aux redditions de comptes demandées par le Ministère, le centre de services scolaire, le conseil d'établissement ou tout organisme réglementaire.

Respecter les obligations légales

La répartition des ressources doit permettre de répondre aux exigences de la Loi sur l'Instruction publique, des régimes pédagogiques, des règlements, des conventions collectives, des politiques, des procédures, des ententes ou de toutes autres obligations propres au centre de services scolaire et à ses établissements.

Assurer des ressources financières suffisantes aux activités centralisées

Afin de répondre adéquatement aux activités qui demeurent centralisées, la répartition des ressources financières doit prévoir les budgets suffisants au centre de services scolaire, à ses services administratifs et à ses comités leur permettant ainsi de s'acquitter de leur mandat et d'assurer un soutien adéquat aux établissements.

Les principes de la répartition annuelle des revenus

Les principes de la répartition annuelle des revenus

La répartition des ressources doit permettre aux établissements de dispenser les activités éducatives prévues au régime pédagogique et d'assumer les activités administratives afférentes.

La répartition des ressources doit viser l'autofinancement des activités suivantes :

- Les trois enveloppes d'enseignement combinées, soit en formation générale des jeunes, en formation professionnelle et en formation générale des adultes. Toutefois, la répartition des ressources doit respecter l'autonomie de chacun des secteurs et sous-secteurs.
- La gestion du siège social et des établissements ainsi que le fonctionnement des immeubles (produit maximal de la taxe).
- Les autres dépenses en ressources matérielles des secteurs de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes.
- Le transport scolaire
- Le service de la dette
- Les services de garde (tout surplus doit être utilisé pour le service aux usagers)
- Les ressources allouées en vertu des paramètres d'allocation et des règles budgétaires sont identifiées par secteur et sous-secteur d'activités, soit le secteur des jeunes (préscolaire et primaire, secondaire), le secteur de la formation professionnelle et le secteur de l'éducation des adultes.
- L'ensemble des ressources distribuées sont identifiées par secteur et sous-secteur d'enseignement. Advenant le cas où un secteur ou sous-secteur n'a pas les ressources allouées suffisantes pour combler les besoins, le principe de transférabilité entre les secteurs et les sous-secteurs d'enseignement est reconnu.

- Les allocations spécifiques et supplémentaires sont versées en tout ou en partie au budget des établissements, s'il y a lieu, selon la nature de l'allocation.
- Les coûts des programmes particuliers mis sur pied par les écoles, des services parascolaires ou des services éducatifs dispensés au-delà de ceux correspondant aux exigences des régimes pédagogiques doivent être assumés à même les ressources disponibles dans l'école concernée.

Le centre de services scolaire gère de façon centralisée les dépenses à risque financier telles que :

- Salaire moyen du personnel enseignant
- Santé et sécurité au travail
- Assurance-salaire, autre que celle liée aux mesures dédiées et aux services de garde
- Gestion des conventions collectives
- Énergie
- Entretien et réparation des immeubles
- Gestion de la trésorerie

Le centre de services scolaire gère aussi d'une façon centralisée certaines dépenses effectuées par les établissements, dont les principales sont :

- Transport des élèves matin et soir
- Surveillance du midi

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Les critères servant à déterminer les montants alloués

Le centre de services scolaire se fonde sur plusieurs critères pour établir les modalités de répartition des ressources entre les unités administratives. Pour chaque élément de répartition, les critères les plus pertinents sont considérés. Les critères suivants sont utilisés :

Type de clientèle

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire attribue un niveau de ressources différent en relation avec le type de clientèle. Les types suivants peuvent être utilisés :

- Élèves ordinaires (sans besoin particulier)
- Élèves handicapés
- Élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
- Autre type

Indice de défavorisation

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire attribue un niveau de ressources différent selon l'indice de défavorisation attribué à chacun des établissements. L'indice de milieu socio-économique (IMSE) ou l'indice de seuil de faible revenu (SFR) publiés par le Ministère peuvent être utilisés.

Clientèle de l'établissement *(nombre d'élèves ou d'ETP (équivalent temps plein), pondérés ou non)*

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire assure un niveau minimum de ressources en adéquation avec la clientèle d'un établissement. Il peut aussi mener à un niveau minimal de ressources à des établissements ayant une clientèle moins nombreuse ou un niveau maximal de ressources à des établissements ayant une clientèle importante. Lorsqu'il est approprié de le faire, la clientèle de l'année précédente peut être utilisée au lieu de la clientèle de l'année courante. La variation de la clientèle d'une année à l'autre peut également être prise en considération.

Nombre de groupes

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire assure un niveau de ressources en adéquation avec le nombre de groupes d'un établissement. Il peut aussi mener à un niveau minimal de ressources à des établissements ayant moins de groupes ou un niveau maximal de ressources à des établissements ayant plus de groupes.

Superficie de l'établissement

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire assure un niveau minimum de ressources à des établissements dont la superficie est petite ou un niveau maximum de ressources aux établissements de grande superficie.

Présence de classes d'adaptation scolaire

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire octroie des ressources supplémentaires pour les établissements ayant des classes d'adaptation scolaire.

Surplus ou déficits accumulés

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire octroie un niveau différent de ressources en fonction de la santé financière des établissements.

Éloignement par rapport au siège social

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire octroie un niveau de ressources plus élevé à des établissements éloignés du siège social.

Ordre, cycle ou degré d'enseignement

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire attribue un niveau de ressources différent en fonction de l'ordre, du cycle ou du degré d'enseignement.

Programmes particuliers

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire attribue un niveau différent de ressources pour les programmes particuliers.

Bâtiment

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire attribue un niveau de ressources par bâtiment.

Établissement

Ce critère est utilisé lorsque le centre de services scolaire attribue un niveau de ressources par établissement.

Autres critères

Certaines situations nouvelles ou complexes peuvent obliger la prise en compte de nouveaux critères de répartition. Ceux-ci font alors l'objet de recommandation du comité de répartition des ressources.

4.2 Ressources financières

État de la situation financière au 30 juin 2023

	2023	2022
		<i>(redressé)</i>
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	33 266 \$	928 906 \$
Équivalents de trésorerie	10 993 919 \$	4 060 614 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	8 756 361 \$	12 633 293 \$
Subvention d'investissement à recevoir	110 368 788 \$	73 288 218 \$
Taxe scolaire à recevoir	232 336 \$	265 198 \$
Débiteurs	1 161 257 \$	1 198 877 \$
Stocks destinés à la revente	97 053 \$	132 391 \$
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	131 642 980 \$	92 507 497 \$
PASSIFS		
Emprunts temporaires à la charge de l'OS	486 000 \$	0 \$
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention	6 729 667 \$	4 274 381 \$
Créditeurs et frais courus à payer	10 153 183 \$	10 898 701 \$
Subvention d'investissement reportée	67 399 413 \$	62 153 869 \$
Revenus perçus d'avance	460 547 \$	446 368 \$
Provision pour avantages sociaux	4 311 977 \$	3 973 565 \$
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	66 491 001 \$	67 389 398 \$
Autres passifs	36 669 997 \$	42 057 138 \$
TOTAL DES PASSIFS	192 701 785 \$	191 193 420 \$
DETTE NETTE	(61 058 805) \$	(98 685 923) \$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles	67 894 292 \$	71 957 228 \$
Stocks de fournitures	335 553 \$	336 139 \$
Charges payées d'avance	281 273 \$	130 502 \$
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	68 511 118 \$	72 423 869 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	7 452 313 \$	(26 262 054) \$

Note 1

État des résultats pour l'exercice terminé le 30 juin 2023

	2023	2022 <i>(redressé)</i>
REVENUS		
Subvention de fonctionnement du MEQ	84 574 120 \$	80 098 071 \$
Subvention d'investissement	24 258 130 \$	129 840 \$
Autres subventions et contributions	216 889 \$	222 562 \$
Taxe scolaire	4 160 712 \$	4 008 953 \$
Droits de scolarité et frais de scolarisation	544 238 \$	299 200 \$
Ventes de biens et services	5 107 380 \$	4 362 084 \$
Revenus divers	722 641 \$	336 587 \$
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	14 082 294 \$	4 546 366 \$
TOTAL DES REVENUS	133 666 404 \$	94 003 663 \$
CHARGES		
Activités d'enseignement et de formation	42 028 478 \$	39 737 303 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	26 138 779 \$	23 636 482 \$
Services d'appoint	12 745 380 \$	10 935 723 \$
Activités administratives	4 535 858 \$	3 972 648 \$
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	11 773 741 \$	11 797 134 \$
Activités connexes	2 395 738 \$	2 431 388 \$
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	338 413 \$	106 587 \$
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	(4 349) \$	(400) \$
TOTAL DES CHARGES	99 952 038 \$	92 616 865 \$
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	33 714 366 \$	1 386 798 \$

Note 1

Note 1

Le 1^{er} juillet 2022, l'organisme scolaire a adopté les recommandations du nouveau chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Ces exigences ont fait l'objet d'une application rétroactive causant ainsi le redressement des états financiers de l'exercice précédent. Ce redressement a engendré un déficit important au 30 juin 2022 qui vient s'annuler avec l'excédent de l'exercice se terminant le 30 juin 2023.

4.3 Gestion et contrôle des effectifs

Catégorie d'emploi	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total d'heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Nombre d'employés pour la période visée
1. Personnel d'encadrement	71 064,44	0,00	71 064,44	48
2. Personnel professionnel	94 151,54	176,50	94 328,04	78
3. Personnel enseignant	687 654,57	3 359,31	691 013,88	877
4. Personnel de bureau, technicien et assimilé	440 147,90	2 647,87	442 795,76	586
5. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	14 113,43	0,00	14 113,43	9
Total en heures	1 307 131,88	6 183,67	1 313 315,55	1 598

■ Résumé du niveau de l'effectif

Cible établie par le ministre de l'Éducation (A) Source : Information transmise par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) via CollecteInfo	1 244 356,63 heures (cible de 2021-2022 à utiliser selon le courriel reçu de la DGRT le 30 septembre 2023)
Total des heures rémunérées effectuées (B) Source : Information transmise par le MEQ via CollecteInfo	1 313 315,55 heures
Ampleur du dépassement, s'il y a lieu Calcul : (C) = (B) – (A)	68 958,92 heures
Respect du niveau de l'effectif Choix de réponse : Oui/Non (Si la réponse est « Non », le centre de services scolaire doit informer des moyens qui ont été pris pour rectifier la situation)	Non

Notre dépassement est de 68 958,92 heures. À la demande de la DGRT, nous avons effectué le calcul à partir de la cible à atteindre de 2021-2022 au lieu de celle de 2022-2023 (donnée non disponible).

Nous avons reçu une augmentation dans les mesures de 500 000 \$ versé en salaire dans les différents corps d'emploi.

De plus, 3,5 ressources enseignantes au secondaire et 3 ressources enseignantes au primaire/préscolaire ont été ajoutées dans l'organisation scolaire en 2022-2023. Ces ajouts au primaire et au préscolaire ont aussi généré des heures de spécialités.

4.4 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus

Morales / sociétés :

- Nombre : 5
- Valeur : 288 405 \$

Personnes physiques :

- Nombre : 0
- Valeur : 0 \$

Investissements de 8 000 000 \$

- Réfection des murs extérieurs, de fenêtres, de balcons et de portes à l'école de la Source
- Remplacement des systèmes de chauffage à l'école du Plein-Soleil
- Remplacement des valves et thermostats de chauffage à l'école St-Louis
- Remplacement des casiers et du revêtement de plancher de ce secteur à la Polyvalente de Disraeli
- Construction d'abris extérieurs aux portes #2 (piscine) et #5 (Salle Dussault) à la Polyvalente de Thetford Mines
- Réfection de 4 salles de bains et ajout de 2 ascenseurs à la Polyvalente de Thetford Mines
- Réfection du stationnement et aménagement d'un terrain de basketball au CEA l'Escale
- Réfection de la cour et ajout d'un terrain de soccer synthétique aux écoles St-Louis et Notre-Dame
- Remplacement de l'éclairage de l'atelier de ferblanterie et soudage au CFP Le Tremplin

■ **Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus**

	Nombre de contrats	Montant du contrat (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique	0	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	5	288 405 \$
Total	5	288 405 \$

- Réfection des murs extérieurs, de fenêtres, de balcons et de portes à l'école de la Source
- Remplacement des systèmes de chauffage à l'école du Plein-Soleil
- Remplacement des valves et thermostats de chauffage à l'école St-Louis
- Remplacement des casiers et du revêtement de plancher de ce secteur à la Polyvalente de Disraeli
- Construction d'abris extérieurs aux portes #2 (piscine) et #5 (Salle Dussault) à la Polyvalente de Thetford Mines
- Réfection de 4 salles de bains et ajout de 2 ascenseurs à la Polyvalente de Thetford Mines
- Réfection du stationnement et aménagement d'un terrain de basket au CEA l'Escale
- Réfection de la cour et ajout d'un terrain de soccer synthétique aux écoles St-Louis et Notre-Dame
- Remplacement de l'éclairage de l'atelier de ferblanterie et soudage au CFP Le Tremplin

4.5 Ressources matérielles et informationnelles

4.5.1 Ressources matérielles

■ **Maintien de l'actif immobilier**

2021-2022 (année précédente)	2022-2023 (année de reddition de comptes)		
Solde non investi, ni engagé	Investissements réalisés	Sommes engagées	Sommes non investies, ni engagées
7 133 540 \$	4 291 325 \$	8 052 292 \$	758 324 \$

***Ces informations découlent des pages d'allocations d'investissement de TRAFICS du 30 juin 2023.

4.5.2 Ressources informationnelles

Investissements de 1 038 000 \$

Sécurité :

- Poursuite de la mise en place des 15 mesures de sécurité du MCN
- Configuration console de gestion Microsoft MECM et INTUNE pour s'assurer de la conformité des appareils (imagerie et mise à jour)
- Implantation de MS Sentinel (gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM) et orchestration, automatisation et réponse de la sécurité (SOAR)
- Poursuite des travaux de migration vers l'infonuagique

Parc informatique :

- Réforme du système d'inventaire : nouvelle nomenclature, bonification tableau de bord Power BI
- Redressement du parc informatique
- Remplacement de 255 ordinateurs fixes, 323 portables élèves, 140 portables employés
- Achat et remplacement de 252 iPads
- Achats de 61 SMART TV : remplacement de 44 TNI (2009/2010/ TNI problématiques) et 17 ajouts (ouvertures de classe)

Infrastructure réseau :

- Amélioration de la couverture réseau sans-fil dans les établissements secondaires
- Ajout et remplacement de 5 commutateurs et de 33 bornes
- Revue de la configuration du déploiement des bornes
- Dépôt projet particulier RISQ pour redondance lien internet sécurisé (105 000 \$ subvention projet qualifié pour réalisation 23-24)
- Optimisation du lien Internet interne entre la Polyvalente de Disraeli et la Polyvalente de Thetford Mines

Pédagogie :

- Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action numérique par l'ajout de matériel technologique, de ressources numériques éducatives et le comité TAKTIC
- Poursuite du développement de l'INTRANET CSSA
- Implantation d'outil de gestion des sessions d'examens numériques et d'outils d'aide technologique (primaire et secondaire)
- Collaboration chantier intelligence numérique (co-développement de tableaux de bord pour le suivi des élèves en FP et FGA)

5. Annexes du rapport annuel

Rapport du protecteur de l'élève

1. Introduction

Comme prévu dans la procédure d'examen des plaintes en application de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3 ; 2008, mise à jour mai 2022), le présent rapport fera état du nombre et de la nature des plaintes reçues par le Protecteur de l'élève ainsi que la nature des correctifs recommandés pour l'année scolaire 2022-2023.

La première partie de ce rapport aborde le rôle du protecteur de l'élève ainsi que les principes qui guident son action, la notion d'épuisement des recours et finalement le mode de traitement des demandes.

La seconde partie présente de façon plus spécifique, les demandes reçues au cours du dernier exercice, les plaintes traitées et les recommandations effectuées.

Cette année en fût particulière, car le protecteur de l'élève a eu plusieurs échanges, que ce soit avec le ministère de l'Éducation, le Protecteur national de l'élève ou le Protecteur régional de l'élève (plus de cinq rencontres ou communications) pour assurer une saine transition avec le nouveau service qui sera en place le 28 août 2023.

2. Rôle du protecteur de l'élève

Le protecteur de l'élève est un tiers neutre dont le rôle est de recevoir et de traiter les plaintes des parents et des élèves qui s'estiment victimes d'injustice, après que ces derniers ont épuisé les différents recours mis à leur disposition par le centre de services scolaire. Le protecteur de l'élève est un intermédiaire indépendant qui relève du C.A. et de la direction générale. Il n'est pas à l'emploi du centre de services scolaire et n'est ni le représentant ou l'avocat du parent ou de l'élève, ni celui du centre de services scolaire. Son rôle est essentiellement d'effectuer l'examen de la plainte qui lui est soumise en considérant les droits et les préoccupations des parties concernées de façon objective et neutre afin d'en déterminer le bien-fondé.

Lors de l'examen de la plainte, le protecteur de l'élève cherchera à identifier, par exemple, si le centre de services scolaire ou un membre du centre de services scolaire a commis une erreur, pris une décision injuste ou qui contrevient aux politiques et règlements du centre de services scolaire ou aux droits fondamentaux de l'élève. Aussi, il s'interrogera sur la pertinence de l'application de la norme dans un contexte et une situation particulière en se basant sur le principe de l'équité.

Contrairement à ce que plusieurs peuvent croire ou espérer, le protecteur de l'élève n'a pas de pouvoir décisionnel, il ne peut intervenir sur le champ en prenant des décisions en lieu et place des établissements et services du centre de services scolaire. Son mandat est d'évaluer le bien-fondé de la plainte qui est portée à son attention, de transmettre son avis au C.A. ou à la direction générale auquel il fait part de son analyse, de ses conclusions et, si pertinent, de ses recommandations au regard de la situation.

Les recommandations du protecteur de l'élève peuvent concerner plus strictement le règlement de la situation visée par la plainte, mais aussi plus largement des pistes d'amélioration et des correctifs quant aux différentes pratiques du centre de services scolaire.

Ultimement, pour l'année scolaire 2022-2023, le C.A. et le directeur général avaient la prérogative d'adopter ou non les recommandations du protecteur de l'élève.

3. L'épuisement des recours

Le protecteur de l'élève est une instance de dernier recours. En effet, le Règlement concernant le traitement des plaintes d'élèves ou de parents d'élèves et concernant le protecteur de l'élève prévoit que le protecteur de l'élève traite les plaintes des parents et des élèves qui ont épuisé les recours internes mis à leur disposition par le centre de services scolaire. Ainsi, avant de s'adresser au protecteur de l'élève, le plaignant doit s'adresser directement à la personne concernée pour lui exposer son point de vue et trouver une solution. Par la suite, si l'insatisfaction persiste et en respectant l'ordre établi, il s'adressera à la direction d'école puis à la personne responsable des plaintes, au comité de révision ou au protecteur de l'élève.

L'objectif de ce processus est de faire en sorte que le problème se règle le plus près possible de sa source et des personnes qui sont concernées. Cette façon de faire vise à permettre aux personnes directement impliquées par la problématique d'y apporter des solutions. De plus, elle tend à favoriser un règlement rapide de la problématique et le rétablissement de la relation entre les personnes concernées. Toutefois, ce principe de proximité implique que les personnes concernées par la problématique se montrent disponibles, à l'écoute et disposées à résoudre les problèmes soulevés. L'accueil réservé au plaignant par l'autorité concernée, l'importance accordée à la démarche du plaignant et la capacité de l'autorité concernée à régler la problématique seront déterminants du cheminement de la plainte et de son règlement. Le manque de disponibilité et de compétence au regard de la résolution des différends ne fera qu'accentuer l'escalade du conflit et la poursuite des procédures enclenchées.

Lorsque les enjeux soulevés par la plainte relèvent d'une instance supérieure, le principe de subsidiarité doit s'appliquer et le plaignant doit être diligemment dirigé vers les autorités compétentes.

4. Le mode de traitement des demandes

En ce qui a trait au traitement des demandes reçues, le protecteur de l'élève occupe un rôle préventif en contribuant à développer la capacitation du plaignant à résoudre avec les intervenants impliqués la situation qui le préoccupe.

En ce sens, l'intervention du protecteur de l'élève sera d'informer et d'inciter le plaignant à présenter son point de vue et à échanger avec les personnes concernées par la problématique, dans un esprit de recherche de solution et de dialogue. Dans cette perspective, les demandes reçues sont a priori considérées comme étant des consultations sauf si l'utilisateur dépose une plainte formelle.

Lors du dépôt d'une plainte formelle, le protecteur de l'élève effectue une analyse relative à l'objet de la plainte afin d'en juger du bien-fondé. Certaines plaintes, en raison de la nature de leur objet, nécessitent une enquête approfondie afin d'en déterminer le bien-fondé et de proposer des correctifs dans le cadre d'un avis.

D'autres plaintes, après une analyse des faits, permettent au protecteur de l'élève de conclure qu'elles sont non fondées et n'offrent pas l'opportunité pour le protecteur de l'élève d'émettre des recommandations. Dans ces cas, le protecteur de l'élève prend soin de fournir au plaignant les éléments de son analyse afin qu'il en comprenne les conclusions. À la suite de cette discussion avec le plaignant, il est fréquent que la plainte ne soit pas maintenue et que le dossier soit fermé. Le constat étant que, pour le protecteur de l'élève, son intervention n'est manifestement plus utile ou, pour le plaignant, qu'il ne pourra obtenir la recommandation qu'il aurait souhaitée.

5. Définition des termes

Dans le but de favoriser la compréhension de ce rapport, les termes utilisés prennent la signification suivante :

Demande

Un dossier est ouvert dès qu'une personne s'adresse au protecteur de l'élève. Ce dossier comporte l'ensemble des documents pertinents au traitement de la demande.

Consultation

Une demande d'information, de conseil que sollicite une personne en regard d'une situation problématique ou conflictuelle est considérée comme une consultation. Cette dernière permet au demandeur d'exprimer son insatisfaction, ses préoccupations, de connaître la réglementation applicable, les recours à sa disposition et appropriés à sa situation et d'évaluer les pistes de solutions possibles. Il arrive fréquemment que le demandeur ne cherche qu'à valider l'exactitude des renseignements qui lui ont été transmis. La consultation joue un rôle préventif en contribuant à régler rapidement des situations avant qu'elles ne dégénèrent.

Plainte recevable

Une plainte est recevable lorsque le demandeur a épuisé tous les recours pertinents mis à sa disposition, à moins que le protecteur décide d'intervenir plus tôt, évaluant que la situation porte préjudice à l'élève et que l'objet de sa demande est de la juridiction du protecteur de l'élève.

Plainte non recevable

Une plainte est jugée non recevable lorsque le demandeur n'a pas épuisé les recours appropriés mis à sa disposition avant de recourir au protecteur de l'élève ou encore lorsque l'objet de sa demande n'est pas de la juridiction du protecteur de l'élève.

Plainte fondée

Une plainte est fondée lorsqu'après examen de la plainte, les conclusions démontrent que l'élève a effectivement été traité de façon injuste ou encore que le contexte ou les circonstances justifient un traitement exceptionnel, par souci d'équité, ou encore pour des raisons humanitaires.

Plainte non fondée

Une plainte est non fondée lorsque, après enquête, il apparaît qu'il n'y a pas d'injustice et que l'élève a été traité correctement considérant ses droits

6. Nature des demandes reçues au cours de l'exercice 2022-2023

Le tableau 1 ci-dessous distribue les dix-sept (17) demandes reçues en fonction de leur nature.

Tableau 1 – Nature des demandes reçues					
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	25 août 2023
Consultations	10	24	18	16	1
Plaintes	2	3	2	1	0
Total	12	27	20	17	1

Consultations et plaintes

Pour le présent exercice, dix-sept (17) demandes ont été adressées au Protecteur de l'élève. De ce nombre, seize (16) étaient des consultations. Pour ces demandes, il s'agissait de permettre à l'utilisateur d'exposer la situation problématique, de lui expliquer la réglementation applicable, ses droits et ses recours et/ou de le référer aux personnes-ressources susceptibles de l'aider à résoudre la situation.

Sur dix-sept (17) demandes, une (1) concernait un demandeur ayant épuisé leurs recours et désireux de déposer une plainte auprès du Protecteur de l'élève.

7. L'objet des consultations

Le tableau 2 présente la distribution des consultations en fonction de leur objet.

Tableau 2 – L'objet des seize (16) consultations					
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	25 août 2023
Frais chargés aux élèves FP – FGA	1	0	0	0	0
Transport scolaire	1	4	4	1	0
Intimidation ou violence	3	2	3	2	0
Changement ou choix d'école	1	3	5	3	0
Relation avec l'école ou du personnel (Jeunes)	4	3	4	7	0
Qualité service ou règles de sanction (Jeunes)	1	1	0	1	0
Relation avec centre ou personnel FP-FGA	1	0	0	0	0
Qualité service ou règles de sanction FP- FGA	0	0	0	0	1
Mesures pandémie	0	14	2	0	0
Code de vie ou vestimentaire	0	0	0	2	0
TOTAL	12	27	18	17	1

Des seize (16) consultations :

Une (1) consultation concernait la *Politique relative au transport scolaire pour l'entrée et la sortie quotidienne des classes*.

- Plus spécifiquement l'application de l'article **10.0 GESTION DES PLACES DISPONIBLES (ACCOMMODEMENT)**.

Deux (2) consultations abordaient des situations relatives à l'intimidation ou à la violence.

- Deux (2) situations dénonçaient l'intimidation vécue avec d'autres élèves.

Trois (3) consultations concernaient la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles du centre de services scolaire*.

- Consultation pour le choix de l'école et changement d'école souhaité.

Sept (7) d'entre elles concernaient la relation entre l'élève ou son parent et un enseignant ou entre l'élève ou son parent et son école ou centre.

- Plus spécifiquement, quatre (4) consultations visaient la relation entre l'élève ou son parent et un comportement d'un membre du personnel d'une école secondaire.
- Trois (3) situations visaient la relation entre l'élève ou son parent et un agissement d'un membre du personnel d'une école primaire.

L'ensemble de ces situations ont été redirigées vers une ressource de l'école ou le centre des services scolaire pour le traitement des ressources humaines concernées.

Une (1) consultation concernant le respect des règles pour les communications aux parents (bulletin au secondaire) au secondaire.

Deux (2) consultations concernant le code de vie et du code vestimentaire d'écoles de niveau secondaire.

N.B. Une (1) consultation pour l'année 2023-2024 (août 2023) est en cours de processus d'accompagnement et concerne la sanction des études en formation professionnelle.

8. L'objet des plaintes retenues, traitées et les recommandations effectuées :

Le tableau 3 présente les plaintes reçues en fonction de leur objet.

Tableau 3 – L'objet des plaintes traitées					
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	25 août 2023
Frais chargés aux élèves FP – FGA	1				
Transport scolaire	1	1	1		
Demande de changement d'école		2		1	
Intimidation (gestion de l'école)			1		

Plainte retenue en regard à l'accès au choix de l'école de fréquentation souhaitée.

Une plainte revendiquait son droit du choix de son école de fréquentation pour l'année scolaire 2022-2023. Cette plainte était en lien avec l'article 9.4 *Le traitement des « choix d'école »* de la Politique d'admission et d'inscription des élèves du centre de services scolaire et aussi dans le respect de la Loi de l'instruction publique LIP. L'enquête a permis de conclure que la décision appliquée par le centre de services était en tout point conforme à sa politique et aussi à la loi. Aucune recommandation n'a été émise à la suite de l'analyse de la plainte qui a été jugée non fondée.

9. Intimidation et violence

L'article 220.2 de la Loi 56 exige que le rapport du protecteur de l'élève contienne une section spécifique pour les plaintes relatives à un acte d'intimidation et de violence.

Pour le présent exercice, nous avons traité deux (2) demandes d'information qui abordaient des situations relatives à de l'intimidation et de la violence ou de l'application du Plan de lutte contre l'intimidation et la violence.

Deux (2) de ces demandes ont été redirigées vers la direction de l'école et la démarche avec celles-ci a pleinement satisfait les personnes plaignantes et a permis de trouver des solutions viables pour ces incidents.

Conclusion

Je remercie les parents et les élèves qui ont fait appel au service du protecteur de l'élève au cours de la dernière année ainsi que les intervenants des écoles et du centre de services scolaire que nous avons sollicités et avec lesquels j'ai travaillé à résoudre les différentes situations. Cette collaboration a permis le règlement de dossiers qui ont été portés à mon attention.

Je tiens à remercier M. Marc Soucie, responsable des plaintes des parents et des élèves. Son professionnalisme et sa volonté de contribuer au règlement des dossiers qui nous occupaient ont été grandement appréciés.

Finalement, ceci conclut la fin de mon mandat après près de cinq ans comme protecteur de l'élève à votre centre de services scolaire, j'ai été honoré de pouvoir mettre à contribution mon humble expertise au service des élèves des différents secteurs. Ce furent de riches et constructifs échanges avec les élèves, les parents et même, les services complémentaires des différents secteurs en relation avec le centre de services (DPJ ou autres), tout ça pour le bien du développement du plein potentiel de chacun des élèves fréquentant les écoles et centres de votre territoire.

Daniel Sicotte

Protecteur de l'élève, Centre de services scolaire des Appalaches





**Centre
de services scolaire
des Appalaches**

Québec 